

NEWS HVFE ASBL

Belgique-Belgie
PP
6180 Courcelles
P/301109

Périodique trimestriel n° 128 – Juin 2020



Bracelets N-Vibe, vous connaissez ?

Au cœur du HVFE : assemblée générale

Sécurité sur Internet : êtes-vous bien protégé ?



Bureau de dépôt : B-6180 COURCELLES
Editrice responsable : Souad BOUROUA
rue Winston Churchill 121A – B-6180 COURCELLES

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
AU CŒUR DU HVFE	3
Assemblée générale	3
LE CLIN D'ŒIL DE VERO	4
Trois vraies idées rafraichissantes	4
NOUVELLES TECHNOLOGIES	7
Bracelets N-Vibe, vous connaissez ?	7
Demandez-en plus aux assistants vocaux	8
Du phonographe au streaming, un siècle et demi de musique	14
Samsung cible les personnes déficientes visuelles	15
INFORMATIQUE	16
Nouvelles fonctionnalité Windows 10	16
INTERNET	17
Sécurité sur Internet, êtes-vous bien protégé ?	17

« Les articles n'engagent que leur auteur. »

EDITORIAL

Vers un retour à une vie normale... ou presque.

Chère Lectrice,
Cher Lecteur,

Je suis ravie de vous retrouver pour ce nouveau numéro du NEWS : votre trimestriel qui traite du quotidien à l'asbl HVFE et de l'actualité informatique et technologique adaptée à la cécité et à la malvoyance.

Ces derniers mois n'ont pas été faciles : nous avons dû, tout comme vous, nous adapter à une vie et à des méthodes de travail totalement différentes.

Vivre parfois loin de ses proches, isolés ou dans la crainte du monde extérieur fut une expérience traumatisante pour beaucoup.

Notre domicile, considéré comme une cellule au début du confinement, s'est transformé, petit à petit, en cocon bien chaud et à l'abri des virus. Lentement, cet isolement, forcé et contraignant, est devenu confortable et la crainte de l'extérieur s'est installée chez beaucoup d'entre nous.

À l'heure du déconfinement, on entend parler du syndrome de la cabane : comment quitter notre nid si hygiénique et sûr pour des transports en commun pleins de microbes, des rues sales et des magasins bondés...

Ce questionnement est encore plus éprouvant pour les personnes déficientes visuelles contraintes de toucher leur environnement bien plus fréquemment que les autres.

Alors que certains fêtent le début de l'été sans restriction, d'autres craignent la deuxième vague. Que l'on soit partisans des uns ou des autres, soyons bienveillants pour notre prochain. Pour le bien commun : protégeons l'Autre, comme nous le ferions pour un ami, portons notre masque dans les lieux publics forts fréquentés, gardons nos distances dès que c'est possible, lavons-nous fréquemment les mains, etc.

En bref : Soyons solidaires les uns des autres !

Au sein du service d'accompagnement spécifique de l'asbl HVFE, la priorité a été de ne pas laisser nos stagiaires livrés à eux-mêmes. Dès la mi-mars, nous avons mis en place les formations à distance afin qu'il n'y ait quasi aucune coupure dans leur apprentissage. Début juin, nous avons rouvert l'accès à nos locaux pour les stagiaires autonomes et ceux qui ont besoin d'une formation sur place avec un personnel réduit. Ce mode de fonctionnement nous permet d'assurer les meilleures conditions de travail possibles étant donné le contexte sanitaire.

Malheureusement, nous avons été contraints d'annuler plusieurs évènements que nous nous faisons une joie de partager avec vous (marche, concert) et **cette année, pour la première fois depuis 10 ans, nous n'organiserons pas notre soirée de soutien annuelle**. En effet, celle-ci était planifiée au mois de septembre et nous ne savons pas où en sera la pandémie au retour des vacances.

La prudence restant de mise, l'Assemblée générale aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2020 et sera menée à distance. En page 3, vous trouverez toutes les explications sur cette nouvelle manière de voter.

Je vous souhaite une bonne lecture et continuez à prendre bien soin de vous et des autres !

Souad BOUROUA
Directrice du Service d'accompagnement spécifique
Rédactrice en chef

AU CŒUR DU HVFE

Assemblée générale

Nous vous annonçons que l'Assemblée générale annuelle de l'asbl HVFE aura lieu le mardi

1^{er} septembre 2020

Cette année, exceptionnellement et en raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie de coronavirus, le vote aura lieu à distance.

1. Comment se déroule une Assemblée générale à distance ?

Le 13 juillet, vous recevez par courrier ou mail les documents de travail suivants : le P.V. de l'A.G. statutaire 2019, le rapport d'activités 2019, le bilan 2019, le budget 2020 et un bulletin de vote.

2. Vous avez des questions/remarques sur les documents de travail ?

Vous posez vos questions avant le 31 juillet

Par mail : souad.bouroua@hvfe.be
Courrier : rue Winston Churchill, 121A - 6180 Courcelles
Par téléphone : 071/ 46 18 08

Nous y répondrons avant le vote et toutes les questions/réponses seront mises en ligne sur notre site internet afin d'être accessibles pour tous les membres.

3. Quand puis-je voter ?

Du 3 au 31 août 2020.

4. Comment puis-je voter ?

- Soit en renvoyant le formulaire joint à ce courrier.
- Soit en ligne : le 3 août, vous recevez un mail de BALOTILO contenant un lien personnel sur lequel vous devez cliquer pour procéder au vote. Pour que votre vote soit valide, vous devez répondre à chaque question et valider. Vous ne votez qu'une seule fois.

ATTENTION : pour les utilisateurs de JAWS, n'utilisez pas les raccourcis. Parcourez le document avec les flèches et validez avec la barre espace.

Les résultats des votes vous seront communiqués le 3 septembre 2020.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles et pour vous aider en cas de besoin.

L'équipe du HVFE

LE CLIN D'ŒIL DE VERO

Trois vraies idées rafraichissantes

Frisquet de concombre

Ingrédients :

- 3 belles échalotes
- 2 concombres
- 1,2L d'eau chaude
- 2 cubes dégraissés de bouillon de volaille
- 20cl de lait de coco
- 1 cuillère à soupe d'huile d'arachide



Pour la garniture :

- quelques cacahuètes grillées et concassées
- quelques brins de coriandre fraîchement ciselée

Préparation :

Epluchez, coupez les échalotes et faites-les revenir dans l'huile.

Lavez soigneusement les concombres. L'épluchage peut s'avérer utile s'ils ne sont pas de culture biologique ou de votre jardin ! Coupez-les en morceaux.

Ajoutez les morceaux de concombre aux échalotes et laissez cuire doucement environ 5 minutes.

Versez l'eau chaude additionnée des 2 cubes de bouillon. Laissez cuire à petits bouillons pendant 15 minutes.

Mixez le potage et ajoutez le lait de coco.

Placez-le au réfrigérateur pour le servir glacé accompagné de quelques morceaux de cacahuètes grillées et de coriandre fraîche.



Le saviez-vous ?

Botaniquement, le concombre n'est pas un légume mais un fruit. Tout simplement parce qu'il renferme des graines et qu'il provient de fleurs. Un beau concombre a la peau lisse, verte et ferme. Plus il est petit, moins il a de graines et plus il est concentré en saveurs. Composé de plus de 94% d'eau, il participe grandement à notre besoin hydrique quotidien et ne contient que 9 Kcal aux 100 grammes ! Il est bien pourvu de vitamines A et B, et d'une belle teneur en potassium.

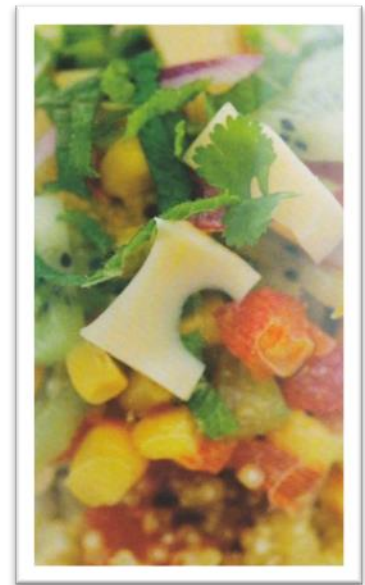
Arc-en-ciel de fraîcheur au quinoa

Ingrédients :

- 120g. de quinoa
- 30cl de bouillon de légumes
- 150g. de dés de fromage à pâte dure
- 2 branches de céleri coupées en petits morceaux
- 2 kiwis verts coupés en dés
- 1 poivron rouge coupé en petits dés
- 8 tomates cerises de diverses couleurs, coupées en 4
- 1 petite boîte de grains de maïs
- ½ oignon rouge finement émincé
- Coriandre et menthe ciselées

Ingrédients pour la vinaigrette :

- 1 gousse d'ail hachée
- ½ cuillère à café de curry
- ½ cuillère à café de gingembre
- 2 cuillères à soupe de vinaigre de vin
- 1 cuillère à soupe rase de moutarde
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre



Préparation :

Mélangez énergiquement le curry, le gingembre, l'ail, le vinaigre, la moutarde et l'huile. Réservez la vinaigrette au frais.

Faites cuire le quinoa que, personnellement, je rince toujours au préalable pour éviter une éventuelle amertume. La cuisson se fait dans l'eau bouillante additionnée du cube pendant environ 12 minutes. Égouttez et réservez au frais.

Dans un saladier, mélangez les dés de fromage, de céleri, de kiwis, de poivron avec les tomates en morceaux, les grains de maïs, l'oignon, la coriandre et la menthe finement ciselées.

Ajoutez le quinoa et la vinaigrette dans le saladier et mélangez à nouveau délicatement.

C'est déjà prêt !

Recette et photo inspirées de « Ma cuisine budget » édité par Femmes d'aujourd'hui.

Le saviez-vous ?

La graine de quinoa est une pseudo-céréale puisqu'elle est issue de la même famille que les épinards. Elle peut être blonde, rouge ou noire. Originaires d'Amérique du Sud, elles sont désormais cultivées en France et depuis peu, chez nous. Cette petite graine en séduira plus d'un. Elle est plus digeste car sans gluten. Ses protéines sont de haute qualité car elles contiennent tous les acides aminés essentiels que l'organisme ne sait pas fabriquer par lui-même. Son index glycémique est relativement bas (environ 35) s'il est cuit « al dente » et assure donc une satiété plus longue. C'est aussi une bonne source de magnésium et de potassium. À noter qu'en raison de sa teneur en saponine, le quinoa est déconseillé aux enfants de moins de deux ans.

Douce écume de fraises

Ingrédients pour 4 à 6 personnes :

- 300g. de fraises
- 6 petits-suisses
- 3 blancs d'œufs
- 4 cuillères à soupe de sucre
- 3 petites feuilles de gélatine
- Un filet de jus de citron



Préparation :

Lavez soigneusement les fraises et le citron. Équeutez et coupez les fraises en morceaux.

Mixez les fraises avec le sucre et un peu de jus de citron.

Dans un saladier, détendre légèrement les petits-suisses à l'aide d'une cuillère en bois.

Faites tremper les feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide pendant 5 minutes.

Prélevez un peu de coulis de fraises et faites-le chauffer doucement. Incorporez la gélatine égouttée dans le coulis chaud. Remuez jusqu'à complète dissolution de la gélatine.

Battez les blancs en neige jusqu'à ce qu'ils soient bien fermes.

Mélangez délicatement les coulis et le fromage frais.

Incorporez en une fois les blancs en neige.

Versez la mousse obtenue dans de jolies petites verrines et réservez quelques heures au frigo.

Au moment de servir, décorez d'un morceau de fraise et éventuellement d'une petite feuille de menthe.

Le saviez-vous ?

La fraise, un fruit ? Pas si sûr ! La fraise est en réalité un faux-fruit. Elle est le réceptacle des vrais fruits : les akènes, ces petits grains jaunes disséminés sur la peau de la fraise. Vraie ou fausse, la fraise est gorgée de vitamines et d'anti-oxydants si précieux à notre bonne santé !

**Véronique J.
Stagiaire**

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Bracelet *N-Vibe*, vous connaissez ?

Aujourd'hui la solution la plus courante pour se rendre à un endroit qu'on ne connaît pas en toute autonomie est d'utiliser un G.P.S. auditif (*Google Maps, Plans, Lazarillo*).

Malheureusement, en se coupant du sens le plus utilisé pour la mobilité, l'utilisation de ces services rend l'utilisateur moins attentif à son environnement et peut le mettre en danger.

En utilisant la vibration seule comme vecteur d'information, *N-Vibe* propose une solution non invasive, discrète et permettant à l'utilisateur de gagner en autonomie et en confiance en lui. Ce produit est une paire de bracelets vibrants connectée à une application G.P.S. dédiée. Une vibration à gauche indique de tourner à gauche, une vibration à droite indique de tourner à droite.

L'année 2020 est une année riche en innovation : développement notamment d'un itinéraire qui prendra en compte les passages piétons, à Paris d'abord, puis sur tout le territoire.

L'objectif à long terme est de rendre l'espace public plus accessible et d'accompagner les utilisateurs où qu'ils soient. Les concepteurs travaillent également avec la S.N.C.F. pour développer un système de guidage en intérieur d'accompagnement en gare.

Pour faire connaître cette solution, des ateliers sont régulièrement proposés.

Pour contacter N-Vibe :

Mail : contact@n-vibe.fr
Téléphone : 07.60.60.71.70 (Numéro français)
Site web : <https://n-vibe.com/>
Facebook : <https://www.facebook.com/nvibeofficiel/>



N-Vibe : <https://n-vibe.com/>
Handicapzero : <https://www.handicapzero.org/>

Demandez-en plus aux assistants vocaux

Cortana, *Alexa* et *Assistant Google* s'immiscent dans nos vies, souvent pour le meilleur, parfois pour le pire. Pas simples à apprivoiser, vous pouvez apprendre à les domestiquer.

Difficile d'ignorer les assistants vocaux. Ils sont présents sur les ordinateurs – avec *Cortana* et *Siri* – et les smartphones, mais aussi, au-delà, sur une multitude d'appareils connectés. Enceintes sans fil, caméras de surveillance, ampoules, prises, fours, thermostats, serrures ou machines à café, la liste des produits compatibles avec *Alexa* et *Assistant Google* ne cesse de s'allonger et d'alimenter l'appétence des utilisateurs pour les dispositifs de commande vocale.

Le vent en poupe

D'après une étude diligentée par le CSA et Hadopi publiée en mai 2019, 46% des français ont déjà utilisé un assistant vocal. La diffusion de ces technologies doit beaucoup à l'essor des enceintes connectées qui font notamment le lien entre les assistants vocaux et les services de streaming. La même étude indique ainsi qu'un internaute sur deux possède dorénavant au moins une enceinte de type *Google Home*, *Amazon Echo* ou *Apple HomePod*. Un chiffre qui a doublé d'une année sur l'autre. La compatibilité avec *Alexa* et *Assistant Google* est devenue un argument de vente pour les fabricants d'enceintes, de systèmes domotiques et même d'appareils ménagers. On juge parfois qu'une technologie a infusé dans la société quand les publicitaires s'en emparent. Les créatifs et les marques n'hésitent plus à placer les assistants vocaux au cœur de leurs campagnes. À l'image du spot imaginé pour *Boulangier*, *Google* et *Electrolux* où l'*Assistant Google* énonce une recette de tarte aux pommes avant de lancer le préchauffage du four connecté. Les valets numériques ne cessent de se bonifier. Ils savent différencier les voix des membres de la famille pour leur proposer des contenus personnalisés et s'avèrent en mesure d'interagir avec une multitude d'objets connectés du quotidien. Avec le vieillissement de la population et la nécessité de proposer des services d'accompagnement des seniors, les assistants vocaux ont de beaux jours devant eux.

Ne négligez pas la sécurité des enceintes « assistées »

Les cybercriminels s'intéressent de très près aux objets connectés. Une étude menée par l'éditeur d'antivirus Kaspersky révèle que les attaques contre les appareils ont été multipliées par 9 entre 2018 et 2019. Pour éviter le piratage des enceintes connectées, et des données personnelles collectées par les assistants d'*Amazon* et *Google*, commencez par renforcer votre mot de passe Wifi en vous rendant dans l'interface d'administration de votre box internet. Pensez aussi à renouveler cette clé périodiquement (tous les six mois, par exemple). Et n'hésitez pas non plus à couper le micro de vos appareils quand vous ne les utilisez pas de façon à éviter que vos propos ne soient espionnés.

Avec Cortana

Astuce 1 : éveillez cet assistant sur votre PC

Cortana ne dispose pas de relais physiques à déployer dans la maison comme peuvent l'être les enceintes connectées. L'assistant vocal de *Microsoft* est seulement accessible dans *Windows 10*, l'application mobile proposée dans certains pays n'ayant jamais été étendue aux boutiques applicatives françaises d'*Android* et d'*iOS*. Pour en profiter sur votre PC, pointez sur l'icône *Cortana* qui figure à droite du champ de recherche dans la barre des

tâches. Si vous ne voyez pas le raccourci, opérez un clic droit sur la barre des tâches et cochez l'option « afficher le bouton *Cortana* ». Pointez sur le lien « bien sûr » pour autoriser l'assistant à analyser vos activités et exploiter ces données afin de mieux répondre à vos demandes.

Astuce 2 : personnalisez la manière dont vous lui parlez

Avant d'adresser des requêtes à l'assistant vocal de *Windows*, prenez soin qu'il vous entende ! Vous devez disposer pour cela d'un micro intégré ou d'une webcam pourvue d'un dispositif de captation audio. Une fois rassuré sur ce point, accédez à la section *Cortana* des paramètres de l'ordinateur. Pointez sur le curseur « *Cortana* répond à « Hey *Cortana* » » afin de pouvoir solliciter l'assistant vocal sans toucher au clavier ni à la souris. Prononcez la phrase magique « Hey *Cortana* ». Si rien ne se produit, pointez sur le lien « vérifier le micro » en haut de la fenêtre des paramètres de l'assistant, puis sur « *Cortana* ne peut pas m'entendre » pour résoudre le problème. Activez l'option « utiliser *Cortana* même si mon appareil est verrouillé », sans quoi vous devrez quitter le mode en veille avant d'énoncer vos requêtes.

Astuce 3 : associez *Cortana* à votre compte *Microsoft*

L'assistant nécessite d'être connecté à votre compte *Microsoft*. Si vous avez opté pour un profil utilisateur lié à une adresse *Microsoft*, vous n'avez à vous soucier de rien. Dans le cas contraire, rendez-vous dans la rubrique « comptes » des paramètres de *Windows*. Pointez sur l'onglet « e-mail et comptes », puis sur le bouton « ajouter un compte ». Vous voilà prêt à lui poser une première question. La demande peut concerner les prévisions météo, les actualités ou encore la création d'une liste de courses, l'activation d'une alarme, etc. Énoncez la requête le plus naturellement du monde, comme si vous vous adressiez à un interlocuteur de chair et d'os.

Astuce 4 : pilotez vos applications favorites

Cortana n'est pas qu'un simple moteur de recherche. L'assistant permet aussi de piloter *Windows* et des applis externes. Cliquez sur le bouton *Cortana*. Survolez l'une des icônes de la barre d'outils à gauche du menu latéral. Pointez sur l'icône « carnet de notes », puis sur « gérer les compétences, gérer les comptes, associer » pour lier l'assistant de *Windows* à *Gmail*, *Spotify*, *Outlook* ou *Skype*. Saisissez vos identifiants d'accès au service et confirmez les demandes d'autorisations. Dans le cas du *Webmail* de *Microsoft*, prononcez « montre-moi mes e-mails » pour basculer vers la boîte de réception. Attention, cependant, toutes les applications ne sont pas encore conçues pour être pilotées à la voix. Par exemple, lancer une chanson dans *Spotify* s'avère impossible pour le moment.

Astuce 5 : gérer ce que l'assistant est autorisé à faire

L'assistant vocal a besoin d'accéder à des données privées pour fonctionner correctement. Si vous souhaitez limiter le volume des informations collectées et relayées vers les serveurs de *Microsoft*, affichez les paramètres de *Windows 10* et ouvrez la rubrique « *Cortana* ». Pointez sur l'onglet « autorisations », puis « gérer les informations auxquelles *Cortana* peut accéder à partir de cet appareil ». Il reste alors à indiquer les ressources qui seront ou non accessibles à l'assistant : localisation, historique, etc.

Astuce 6 : vérifiez ce qu'il sait de vous

La curiosité de *Cortana* participe à nourrir son expertise et son aptitude à délivrer des informations personnalisées. Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) encadre la collecte des données de façon stricte et prévoit un droit de suppression pour les

consommateurs. Allez sur la page *Cortana* des paramètres de *Windows*, pointez sur « autorisations, modifier ce que *Cortana* sait de moi dans le cloud ». Dans la section « afficher mes informations », cliquez sur « obtenir » afin de recevoir, sous 24 heures, un lien de récupération du fichier compilant les éléments mémorisés par l'assistant (liste de courses, rappels, etc.). Pour vous débarrasser de ces données, activez la commande « effacer » de la rubrique « suppression de vos informations personnelles ».

Avec Assistant Google

Astuce 1 : débutez sereinement avec l'application

Recherchez « *Assistant Google* » sur votre téléphone. Si vous n'en trouvez pas trace, récupérez l'application dans le *Play Store* d'*Android* ou dans l'*App Store* avec un *iPhone* ou un *iPad*. Ouvrez l'appli. Déployez le volet de l'*Assistant Google* en glissant le doigt du bas vers le centre de l'écran. Effleurez ensuite la silhouette au sommet de l'écran. L'*Assistant* est lié par défaut au compte *Google* associé à votre mobile *Android*. Touchez l'adresse mail et « ajouter un autre compte » si vous désirez synchroniser l'*Assistant* avec un autre profil *Google*. Pour solliciter votre valet numérique, appuyez sur le micro ou dites « *Ok Google* ». Énoncez la demande en langage naturel. Les réponses s'affichent à l'écran en même temps qu'elles sont lues à haute voix. Tapotez la section « explorer avec l'*Assistant* », faites défiler les icônes vers la droite et pointez sur « tout voir » pour en savoir davantage sur les services proposés.

Astuce 2 : laissez l'*Assistant* saisir et envoyer vos sms

Vous pouvez désormais envoyer un SMS ou appeler un contact sans même toucher votre mobile. Commencez par dire « *Ok Google* », puis « envoie un SMS à » et le nom d'un contact. Énoncez le texte du message et procédez à l'expédition en prononçant la commande « confirmer ». Pour écouter les derniers SMS reçus, dites « *Ok Google*, lis mes messages ». Validez l'accès aux notifications du téléphone et activez le curseur *Google*. Répétez la demande précédente : les SMS non lus s'affichent à l'écran. Dites « oui » pour l'écouter. Les appels téléphoniques fonctionnent sur le même principe. Il suffit de solliciter l'*Assistant*, de dire « appelle », puis de désigner un contact et de sélectionner le numéro du domicile ou du mobile.

Astuce 3 : couplez-le avec des services extérieurs

Assistant Google est compatible avec un grand nombre de services tiers. En le reliant à *Spotify* ou *Netflix*, il est possible de lancer la lecture d'une chanson ou d'un film en quelques mots. Installez pour cela l'appli *Google Home* (bit.ly/2QDoBKc). Associez-la à votre compte *Google*, puis effleurez +, « musique et audio » (ou « vidéos et photos » dans le cas de *Netflix*). Sélectionnez un service et saisissez les identifiants du compte concerné. Dites ensuite « *Ok Google*, lance Bowie sur *Spotify* » ou « *Ok Google*, mets *Stranger Things* sur *Netflix* ».

Astuce 4 : utilisez-le sur une enceinte *Nest*

Les appareils *Nest* et *Google Home* sont des enceintes et des écrans connectés qui présentent la particularité d'intégrer l'*Assistant Google*. Ils peuvent recevoir et traiter vos ordres, mais aussi piloter plus de 30 000 appareils compatibles avec l'assistant vocal. Ouvrez l'application *Home*. Effleurez le bouton +, puis « configurer un appareil, configurer de nouveaux appareils, suivant ». Vérifiez que le boîtier *Nest* ou *Google Home* est allumé et relié au réseau Wifi et suivez la configuration jusqu'à son terme. Allez dans les options de configuration des matériels externes de l'application et lancez la recherche d'un appareil, puis suivez la procédure d'appairage.

Astuce 5 : apprenez-lui à reconnaître votre voix

Une fois l'enceinte *Google Home* et les appareils connectés configurés, vous n'avez plus besoin de smartphone : les requêtes sont reçues par l'enceinte qui se charge de piloter vos équipements. Au contraire d'un smartphone, qui ne répond souvent qu'à la voix de son maître, une enceinte connectée se met le plus souvent au service des différents membres de la famille. Pour que tous bénéficient de services personnalisés, il convient que chacun enregistre une empreinte vocale. Il est possible d'associer jusqu'à six voix à une même enceinte ou à un écran intelligent. Ouvrez l'appli *Google Home* sur votre téléphone, effleurez le micro et dites « *Voice Match* ». Appuyez ensuite sur le bouton *Voice Match* au bas de l'écran. Pointez sur « ajouter des appareils, continuer ». Effleurez le bouton « j'accepte » et dites « *Ok Google, comment je m'appelle* ». L'*Assistant* répond en énonçant votre prénom.

Avec Siri

Astuce 1 : activez-le sur un *iPhone* ou un *iPad*

L'assistant vocal d'*Apple* fait figure de précurseur puisqu'il est apparu dès le mois d'octobre 2011. *Alexa* d'*Amazon* et *Assistant Google* suivront en 2014 et 2016. Pour activer *Siri*, ouvrez les réglages d'*iOS* et appuyez sur « *Siri et recherche* ». Activez les options « détecter « *Dis Siri* » » et « appuyer pour demander à *Siri* ». Faites de même dans les suggestions avec les options « dans rechercher, dans définition » et « sur l'écran verrouillé ». Confirmez la mise en route en tapant le code confidentiel de l'*iPhone*. Un menu étoffé se dévoile et vous invite à choisir une voix (homme ou femme). Prêt à poser votre première question ? Appuyez de façon prolongée sur le bouton central au bas de l'écran et demandez, par exemple, le temps qu'il fera dans votre ville demain.

Astuce 2 : laissez-le travailler à votre place

Outre les demandes usuelles (affichage de la météo, d'un fil d'actualités, création d'une liste de courses), *Siri* est à même d'émettre un appel ou d'envoyer un SMS à l'attention des contacts référencés dans le carnet d'adresses du téléphone. Activez l'assistant, énoncez la commande « appeler » ou « envoyer un SMS », et le nom du contact. Dites « lis mes derniers messages » pour afficher ou écouter les derniers mails ou SMS réceptionnés. Comme *Assistant Google*, *Siri* est en mesure de communiquer avec des applications tierces comme *WhatsApp* ou *Messenger*. Il suffit d'insérer le nom de l'appli dans la requête : « envoie un message à Paul Dupond sur *WhatsApp* ».

Astuce 3 : faites-vous aider dans vos tâches quotidiennes

Siri vous accompagne tout au long de la journée. Avant de vous coucher, demandez-lui d'activer une alarme en lui chuchotant « réveille-moi à 7 heures demain matin ». Au lever, n'hésitez pas à l'interroger sur l'état du trafic entre votre domicile et le bureau ou à vérifier vos rendez-vous du jour : « quel est mon programme de la journée ». Avant une réunion, recherchez un document sur votre *iPad* en prononçant la formule « trouve le document nommé budget 2020 dans mon *iPad* ». Vous manquez de renseignements sur la personne avec qui vous avez rendez-vous ? Sollicitez *Siri* en quelques mots : « trouve des informations sur Jean-Claude Durand de *01Net magazine* sur *Safari* ». L'assistant d'*Apple* sait afficher, avec le même talent, une photo stockée dans la mémoire de l'*iPhone* ou lancer une conversation vidéo avec *FaceTime*.

Astuce 4 : coupez-le à *Apple Musique* ou *Spotify*

Les services de streaming d'*Apple* et son concurrent *Spotify* sont associés à *Siri* dès lors que l'application du service en question est installée sur l'*iPhone* et que vous avez renseigné les

identifiants de votre compte. Activez ensuite *Siri*, dites par exemple, « lis Angèle sur *Spotify* » et autorisez l'accès aux informations de votre compte pour lancer la lecture (l'acceptation est mémorisée et la notification ne s'affichera plus à l'avenir). Vous pouvez demander à *Siri* d'augmenter ou de baisser le volume, de passer à la chanson suivante ou de mettre la chanson en pause.

Astuce 5 : pilotez les objets connectés de la maison

Fan de domotique ? Grâce à l'appli *Maison d'Apple*, vous voici aux commandes des appareils et objets connectés du foyer. Pour piloter à la voix TV, alarmes, prises électriques et dispositifs d'éclairage ou de chauffage connectés, vous devez tout d'abord vérifier qu'ils sont compatibles avec le protocole *HomeKit* puis les importer dans l'application *Maison* (apple.co/2un07N8). Effleurez le bouton « ajouter un accessoire » et scannez le code de configuration *HomeKit* de l'appareil. Une fois ce dernier reconnu, vous pouvez le contrôler avec *Siri*.

Avec Alexa

Astuce 1 : activez-le sur votre smartphone

A l'instar de *Google* et *Apple*, *Amazon* propose une application mobile consacrée à la configuration de son assistant vocal (bit.ly/2Fo500X) et des enceintes et écrans connectés de la famille *Amazon Echo*. Son utilisation nécessite de posséder un compte *Amazon*. Si ce n'est pas encore le cas, effleurez le bouton « créez un nouveau compte ». Une fois identifié, touchez l'icône *Alexa* (un cercle bleu) située au bas. Autorisez l'appli à accéder au micro et aux données de localisation. Vous pouvez dès à présent converser avec l'assistant. Appuyez sur l'icône centrale et demandez à *Alexa* « quel temps fait-il », par exemple. Ouvrez le menu et effleurez « choses à essayer » pour afficher les possibilités offertes.

Astuce 2 : apprenez-lui à reconnaître votre voix

Le succès des enceintes intelligentes *Echo* ou *Nest* repose en partie sur leur aptitude à reconnaître les membres d'une famille et à dialoguer avec tous sans qu'il soit nécessaire de s'identifier à chaque requête. Une fois les profils définis, *Alexa* interpelle chacun par son prénom. L'assistant vocal délivre les infos trafic adaptées aux déplacements de l'utilisateur qui le sollicite et permet de valider un achat en ligne en évitant la fastidieuse étape d'authentification. Pour créer un profil vocal, vérifiez que l'enceinte *Echo* est sous tension et reliée au réseau Wifi. Accédez ensuite aux paramètres d'*Alexa*. Touchez « votre profil, créer (voix) » et enregistrez votre empreinte vocale.

Astuce 3 : dotez-le de nouvelles compétences

Maintenant qu'*Alexa* reconnaît votre voix, posez-lui des questions ayant trait à votre compte *Amazon*. Dites par exemple « *Alexa*, où en sont mes commandes en cours » ou « quelle est ma liste d'achats ». Pour aller plus loin et piloter des services et appareils tiers, vous devez greffer des skills (ou compétences en français) à l'application mobile. Déployez le panneau de menu d'*Amazon Alexa*, pointez sur « skills et jeux, catégories ». La liste qui s'affiche recense des centaines de commandes servant à contrôler des appareils domotiques (« *Alexa*, allume la chambre ») ou à apprendre en s'amusant (« *Alexa*, demande à calendrier historique que s'est-il passé le 15 février »). Visitez la section « maison connectée » pour installer les compétences correspondant à vos appareils connectés.

Astuce 4 : faites-en plus avec votre enceinte *Echo*

Si vous disposez d'une *Echo* dotée d'un écran tactile, vous pouvez remplacer l'image de fond par défaut par vos propres photos et vidéos. Installez à cette fin l'application *Amazon Photos* (bit.ly/2ujrFES). Associez-lui votre compte *Amazon* et transférez les clichés dans votre espace *Cloud Amazon*. Demandez ensuite à l'application *Echo* de les afficher sous forme de diaporama. Vous écoutez de la musique sur *Spotify* ou *Deezer*? *Alexa* peut accéder au contenu et jouer vos morceaux et listes de lectures favorites. Ouvrez l'application, allez dans les paramètres, pointez sur « musique » et désignez un service.

Astuce 5 : gagnez du temps avec les routines

Méto, boulot, dodo... En semaine, vos journées respectent peut-être une routine immuable : heure de lever, trajet vers le bureau, déjeuner, trajet de retour, dîner, coucher, autant d'événements qui se répètent et qu'*Alexa* peut accompagner. Vous aimez découvrir les prévisions météo et rallumer le chauffage au saut du lit ? Déployez le volet du menu. Touchez « routines, + ». Nommez le scénario et définissez la phrase qui servira à l'activer. Ajoutez ensuite une première action. Optez ici pour « nouvelles » puis « météo ». Rendez-vous ensuite dans la section « maison connectée ». Sélectionnez l'objet connecté préalablement configuré et validez avec « enregistrer ».

Astuce 6 : nettoyez l'historique d'activités

Alexa n'est pas plus vertueux que ses concurrents au chapitre de la confidentialité des données. Nous vous recommandons de purger périodiquement l'historique des activités. Pour mener à bien cette opération, rendez-vous sur le site alexa.amazon.fr. Identifiez-vous, puis accédez aux paramètres de votre compte. Cliquez sur « historique », confirmez votre identité et pointez sur l'onglet « paramètres de confidentialité ». Accédez aux différentes catégories de la section *Alexa* (historique vocal, appareils connectés, skills) et activez l'effacement des données. Vous pouvez forcer la suppression des enregistrements vocaux datant de plus de trois mois avec la commande « gérer vos données *Alexa*, supprimer automatiquement les enregistrements ».

**Source : 01.NET 924 du 12 au 25.02.2020
p. 66-71**

Du phonographe au streaming, un siècle et demi de musique

Pas moins de 99% des français en écoutent (sondage de la Sacem publié en 2014). Il faut dire que le développement des dispositifs d'enregistrement a permis, dès le milieu du 19^e siècle, de la faire sortir des murs confinés des théâtres et salles de concert.

Pour la lecture, on verra plus tard

1807 : le premier support d'enregistrement sonore naît en 1857 de l'imagination d'Edouard-Léon Scott de Martinville. Constitué d'une membrane vibrante qui transmet les vibrations sonores à un stylet, le phonographe enregistre les voix sur un cylindre enduit de noir de fumée. Il n'existe en revanche aucun appareil capable de lire ces supports !

Edison lance le phonographe

1877 : l'ingénieur américain Thomas Edison dépose le brevet du phonographe le 19 décembre 1877. Capable de restituer le son gravé sur des cylindres phonographiques, fabriqués en étain puis bientôt en cire, qui tournent sous l'action d'une manivelle, l'appareil subjugué les auditeurs et rencontre d'emblée le succès.

La naissance du disque

1887 : aplatissez-moi tout ça ! Les cylindres des phonographes s'avèrent fragiles et peu commodes à ranger. L'ingénieur allemand Emile Berliner a alors l'idée de recourir à des disques plats. Pour les commercialiser, il crée son entreprise, qui deviendra *Deutsche Grammophon* en 1898. Les disques mesurent 5 pouces de diamètre, puis 10 et 12 pouces (30,5 cm).

Le vinyle trace son (micro)sillon

1946 : durant quatre décennies, les fabricants de disques peinent à s'accorder sur le matériau à utiliser et la vitesse de lecture. Les premiers disques à sillon sont commercialisés par la firme américaine Columbia en 1946 : des modèles 78 tours réservés aux œuvres de Mendelsohn et de Tchaïkovski. Deux ans plus tard, le premier 33 tours à microsillon est présenté aux Etats-Unis.

La K7 audio annonce le Walkman

1961 : un boîtier en plastique incassable, léger et compact refermant deux bobines autour desquelles s'enroule une bande magnétique : la K7 audio *Philips* fait irruption en 1961. Elle s'impose comme un concurrent de poids du disque vinyle. Son gabarit réduit permet à *Sony* de lancer le *Walkman*, son iconique baladeur, en 1979.

L'irrésistible ascension du CD

1983 : l'arrivée à l'aube des années 80 du CD, mis au point par *Philips* et *Sony*, sonne le glas de la cassette, malgré l'émergence de versions numériques : le DAT (Digital Audio Tape) et le DCC (Digital Compact Cassette). Le CD offre une qualité audio et une facilité d'emploi sans égales. De 12 cm de diamètre et pesant 15 g, il stocke 73 min de musique sur une seule face.

MP3 : compresser pour mieux régner

1994 : au milieu des années 90, Georg Müssman, Leon Van De Kerkhof (Philips), Yves-François Deherly (TDF-CCETT) et Karlheinz Brandenburg (Fraunhofer-Gesellschaft) lancent le MP3. Ce format compresse le signal audio pour réduire le poids des fichiers et pallier les débits internet limités. Il ouvre notamment la voie aux baladeurs numériques d'*Apple* et *Archos*.

Streaming : David Bowie en 2.0

2008 : un siècle et demi après l'invention du phonographe, la musique entre dans une nouvelle ère. Le grand public abandonne peu à peu les supports physiques au profit des plateformes de téléchargement. Avec *Spotify*, lancé en 2008, *Deezer*, *iTunes*, *Qobuz*, *Tindal* ou *Amazon Music*, l'écoute s'effectue en ligne depuis un ordinateur ou un smartphone.

**Source : 01NET 924 du 12 au 25.02.2020
Article de José RODA p. 34-35**

Samsung cible les personnes déficientes visuelles

Samsung a annoncé trois nouvelles fonctions d'accessibilité pour ses appareils : appelées *Quick Reader*, *Scene Describer* et *Color Detector* pour faciliter l'utilisation des appareils intelligents par les personnes handicapées.

Quick Reader permet aux utilisateurs d'obtenir plus d'informations sur leur environnement en utilisant l'appareil photo d'un smartphone. Il le fait en lisant un texte écrit en temps réel pour aider les utilisateurs à mieux comprendre les informations textuelles de la vie quotidienne.

Cette fonction a été créée parce que comprendre les étiquettes et les signes est un défi quotidien pour les utilisateurs ayant une déficience visuelle, a déclaré *Samsung*. Il peut également reconnaître plus de 1 000 objets et articles courants tels que la nourriture et les légumes dans la cuisine ainsi que les produits de nettoyage.

Samsung a également publié *Scene Describer*, qui fournit des descriptions d'images, y compris des scènes capturées et des images téléchargées, pour aider les utilisateurs à identifier les obstacles potentiels lorsqu'ils naviguent dans leur environnement.

Enfin, le *Color Detector* utilise un balayage de caméra pour informer les utilisateurs de la couleur de l'article dans le cadre afin d'aider les personnes malvoyantes à identifier les matériaux et la conception des vêtements.

**Source : Handicapzéro ; La Lettre mai-juin 2020
<https://www.handicapzero.org/newsletter/mai-juin-2020/>**

Nouvelles fonctionnalités Windows 10

Pour marquer la Journée de sensibilisation à l'accessibilité 2021, *Microsoft* propose des modifications à Windows 10 pour les utilisateurs aveugles et malvoyants, notamment en rendant le curseur de texte plus facile à voir et à suivre grâce à la fonction de loupe intégrée. De nouvelles fonctionnalités de synthèse vocale sont également intégrées à la loupe, ainsi que des améliorations au Narrateur (le lecteur d'écran intégré de *Windows*), qui seront toutes mises en œuvre dans la mise à jour.

Windows 10 dispose déjà d'un ensemble de fonctions d'accessibilité qui s'adresse aussi bien aux personnes ayant une mauvaise vue qu'à celles qui sont non-voyantes. La plupart des fonctionnalités de Windows 10 consistent à rendre les choses plus visibles en augmentant le contraste ou en les agrandissant. Il s'avère que, dans de nombreux cas, ces mesures ne suffisent pas toujours.

Si les utilisateurs peuvent modifier l'aspect des polices et même du curseur de la souris, il n'est pas aussi facile de savoir où se trouve le curseur du texte. Désormais, ils peuvent modifier non seulement l'épaisseur de ce curseur du texte, mais aussi les couleurs de l'indicateur du curseur pour une meilleure visibilité.

Et lorsque la lecture d'un texte, même agrandi, devient fatigante, la nouvelle loupe peut lire ce texte à voix haute à la place. La synthèse vocale et les lecteurs d'écran sont surtout utilisés par ceux qui ne peuvent pas voir complètement. Avec la dernière mise à jour de Windows 10, ces fonctions deviennent plus intelligentes et plus naturelles. La loupe est également dotée d'une nouvelle fonction de synthèse vocale qui permet de lire le texte dans les navigateurs ou les applications (*Edge*, *Chrome*, *Firefox*, *Word*, *Outlook* et *PowerPoint* sont tous appelés par leur nom). À cette fin, l'application Loupe comporte de nouveaux boutons de contrôle des médias, qui permettent aux utilisateurs de contrôler facilement la lecture.

Enfin, *Microsoft* a apporté des améliorations à Narrateur, son outil de lecture d'écran qui permet d'utiliser *Windows* sans pouvoir voir l'écran. *Microsoft* ajoute des options permettant d'entendre des sons au lieu de phrases complètes pour basculer les actions, et il ajoute un meilleur support pour l'annonce des majuscules et des mots. Narrateur offre également une meilleure expérience de navigation sur le Web, en ajoutant la prise en charge de *Firefox*, une option permettant de démarrer automatiquement la lecture des pages Web, et une fonction qui donne un résumé de la page entière.

Microsoft lance également un appel pour que davantage de testeurs rejoignent son programme *Windows Insider* afin de contribuer à façonner ces fonctionnalités pour le bénéfice de tous, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin.

Source : Handicapzéro ; La Lettre mai-juin 2020
<https://www.handicapzero.org/newsletter/mai-juin-2020/>

INTERNET

Sécurité sur Internet : êtes-vous bien protégé ?

Internet évolue rapidement, les règles de sécurité d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Voici un tour d'horizon des bonnes pratiques, en matière de sécurité, sur les réseaux sociaux et sur Internet en général.

Début 2019, le journal *20 Minutes* publie les résultats d'une enquête sur le cyberharcèlement des jeunes entre 18 et 30 ans, avec *Opinion Way* (<https://urlz.fr/c2G4>). Les chiffres sont inquiétants !

53% des 18-30 ans ont déjà subi au moins une situation de cyber-violence sur les réseaux sociaux, un chiffre qui grimpe à 63% chez les 20-24 ans.

Selon l'enquête, les faits les plus courants sont les insultes (29%), les moqueries (27%), les photos compromettantes (21%), la diffamation (13%), le harcèlement (11%), l'usurpation d'identité (9%) et le « revenge porn » ou publication d'une vidéo à caractère sexuel par vengeance amoureuse (2%).

Facebook est de très loin la plateforme la plus citée comme lieu de harcèlement (81%), suivi de *Messenger* (16%), *Twitter* (15%) et *Snapchat* (8%).

Il n'est pas toujours évident de se prémunir contre ce type d'agressions. Néanmoins, un comportement adapté et quelques règles simples de sécurité peuvent aider.

Tout d'abord, distinguons 2 types de cybercriminalité :

- des actions malveillantes visant des réseaux informatiques ou des appareils (ordinateurs, téléphones, tablettes, ...) plutôt dirigées vers des entreprises et des institutions.
- des actions visant à nuire à la propriété intellectuelle (par le vol de données personnelles) ou individuelle d'une personne. On parle alors de cyberharcèlement, de vol d'identité, de phishing, de diffusion de contenu interdit ou illégal. Ces actions sont plutôt dirigées vers un public de particuliers.

Il semblerait également qu'avec l'utilisation quotidienne des réseaux sociaux et d'Internet dans nos vies, nous accordons moins d'importance à notre vie privée (selon le cyberbaromètre d'*AXA Partners* – <https://urlz.fr/c3LI>) et par conséquent, à la protection de nos données.

Protection de vos données numériques

Vous connaissez la chanson, tout le monde le sait mais nous n'appliquons que trop rarement les bonnes pratiques pour protéger nos données numériques. En mettant en place ces simples règles de sécurité, vous éviteriez certaines attaques. Attention ! Ces règles sont un dispositif préventif et malheureusement, elles ne vous protègent pas d'une éventuelle intrusion mais peuvent déjà décourager ses auteurs !

L'une des premières règles concerne le mot de passe. Cependant, et toujours selon le cyberbaromètre d'AXA 2019 (une enquête annuelle menée sur un panel d'un millier de belges : privacy-assist.be/fr/cyberbarometre), il apparaît que la population belge connaît les principaux cyber-risques mais n'en tient pas compte ! Par rapport aux chiffres 2018, autant, si ce n'est plus de belges indiquent réutiliser le même mot de passe pour accéder à des comptes différents.

➤ **Utilisez un mot de passe différent pour chaque service**

Oui, c'est contraignant ! Oui, Internet va vite et nous pousse à vouloir tout tout de suite ! À tel point que nous sommes parfois agacés de devoir rentrer nos données personnelles correctement et que la tentation est grande d'utiliser toujours le même mot de passe, souvent très simplifié, afin de s'en souvenir.

Pour vous aider dans la gestion de vos différents mots de passe et services en ligne, vous pouvez utiliser un gestionnaire virtuel de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique, vous permettant de stocker tous vos mots de passe dans un seul et unique endroit.

Pour les utilisateurs d'*Apple*, il est facile de vous fier aux trousseaux d'accès de vos appareils. Cela vous permettra d'utiliser des mots de passe très complexes qui seront gérés et cryptés dans le trousseau de votre appareil principal et que vous n'aurez pas à mémoriser. Le tout accessible via un seul mot de passe.

Consultez plus d'informations à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/c3ma>

Voici quelques gestionnaires de mots de passe :

www.lastpass.com
www.dashlane.com
<https://nordpass.com>
www.keepersecurity.com

N'hésitez pas à tester, chercher et choisir celui qui convient le mieux à votre usage.

➤ **Choisissez avec attention vos mots de passe**

Choisissez des mots de passe longs, de plus de 12 caractères, avec au moins une majuscule, un chiffre et un caractère spécial autorisé. Évitez les successions de chiffres trop simples telles que 123 ou 000. N'utilisez pas votre prénom, votre nom ou votre date de naissance dans votre mot de passe. Pour vous aider, il existe des générateurs qui vont vous proposer des mots de passe à utiliser en fonction de leur niveau de protection, en voici quelques-uns :

www.motdepasse.xyz
www.lastpass.com/fr/password-generator
www.roboform.com/fr/password-generator

Pour connaître et calculer la force de vos mots de passe, l'Agence française de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) vous propose un outil en ligne : <https://urlz.fr/c3rW>

NOTRE CONSEIL : Changez vos mots de passe souvent, une fois par an minimum et si possible, tous les 3 mois.

➤ **Utilisez la double authentification chaque fois que c'est possible**

L'identification à 2 facteurs, comme son nom l'indique, consiste à demander un mot de passe puis une seconde information confirmant que vous êtes le bon utilisateur. Plusieurs méthodes sont proposées : vous recevez un sms avec un code à reproduire à l'écran ou un appel téléphonique vous indiquant le fameux code (cela complexifie les opérations, le deuxième facteur impliquant de toujours avoir son téléphone près de soi pour chaque opération). Le deuxième facteur est obligatoire pour les banques, optionnel sur d'autres plateformes. Vous avez la possibilité de l'activer ou non.

NOTRE CONSEIL : Activez-le pour vos accès à des données sensibles. Votre boîte mail principale par exemple, votre compte Paypal, le serveur contenant les données de votre site Internet si vous en possédez un.

Sur les réseaux sociaux

Nous sommes 3,7 milliards, soit 48% de la population mondiale à utiliser au quotidien les réseaux sociaux selon les derniers chiffres (source : *We Are Social/GlobalWebIndex*/blog du modérateur). Dans cet ordre, nous utilisons le plus les réseaux suivants : *Facebook, YouTube, WhatsApp, Instagram, TikTok* et *Twitter*. Combien sommes-nous à nous préoccuper de savoir si les données que nous confions à ces géants du Web sont bien protégées ? Peu d'entre nous considèrent que surfer sur ces fameux réseaux est risqué et par conséquent, nous n'adoptons pas toujours un comportement sécuritaire mettant à l'abri nos données personnelles. Voici quelques règles simples à appliquer sur la plupart des réseaux.

• **Ne partagez pas tout et n'importe quoi. Surtout n'importe quoi.**

Soyez pragmatique ! Et logique. Pourquoi feriez-vous sur les réseaux ce que vous ne faites pas dans la vraie vie ? Question à vous poser également quand cela ne vous concerne pas directement mais concerne vos enfants, un membre de votre famille, vos amis. Iriez-vous, par exemple, afficher en grand format aux yeux de toute votre société de plus d'un millier de personnes, sur les murs de la cantine par exemple, une photo de vous à la plage en train de courir vers les vagues ? Vous ne le feriez pas ? Et vous avez raison. Alors ne le faites pas quand il s'agit de vos enfants ou de vos proches. Parce que c'est à peu près ce que vous faites quand vous publiez une photo de vous ou d'une autre personne, même si c'est sur votre espace dédié.

À lire sur le site de la VRT, un article sur l'utilisation cybercriminelle de photos d'enfants : <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2019/10/15/pano/>

Cela est également valable pour ceci : vous permettez-vous de donner votre avis sur une caractéristique physique d'une personne en vous adressant directement à elle dans la rue, pour lui confier que vous trouvez que son nez est vraiment très grand ? Non, alors ne le faites pas non plus sur les réseaux, si la personne ne vous demande pas votre avis, gardez-le pour vous. Même si la section « commentaires » existe sous quasiment toutes les publications, cela ne veut pas dire qu'il faut donner son avis à tout prix.

Il est également dangereux de partager sur vos réseaux trop d'informations vous concernant, comme la prochaine date de vos vacances, la photo de votre voiture avec sa plaque d'immatriculation, des emplacements géolocalisés où vous vous trouvez, des achats coûteux suscitant l'envie. Toutes ces informations peuvent être entrecoupées entre elles afin de servir à vous voler votre identité numérique, pénétrer chez vous par effraction, vous suivre...

Attention également quand vous envoyez des photos ou des copies de documents officiels, passeport et autre. Assurez-vous d'accorder votre confiance à la personne qui les reçoit et faites également attention d'utiliser les bons canaux de communication pour le faire. Le mail restant le plus adapté pour ce genre de transfert.

- **Ne niez plus les paramètres de confidentialité**

Ces fameux paramètres de confidentialité qui ne cessent d'évoluer ! Des dizaines de pages, pour ne pas dire des centaines, à lire, encore faut-il comprendre ce qu'il y est expliqué. Tout en sachant qu'à chaque mise à jour du service en question, les paramètres de confidentialité sont susceptibles de changer. Oui c'est long, personne n'a le temps et personne n'a envie, MAIS...

Voici ce que vous risquez à ne pas vous en préoccuper. Qui n'a jamais accepté, parmi ses amis « virtuels », une personne qu'elle ne connaissait pas ?! Une fois accepté, vous oubliez que cette personne fait désormais partie de votre réseau et qu'elle a par conséquent accès à toutes les informations personnelles que vous publiez. Elle a d'ores et déjà une fenêtre ouverte sur votre vie, elle peut également vous envoyer des virus par message. Si vous refusez les demandes de personnes que vous ne connaissez pas sur vos réseaux mais que vous ne vérifiez pas vos paramètres de confidentialité et que votre profil est paramétré sur public, le mur sur lequel vous pensez partager des informations personnelles juste à votre réseau agit comme un miroir sur le monde, et n'importe qui a un accès direct sur ce que vous partagez. Pensez-y et repassez en revue les paramètres de tous vos réseaux !

Voici quelques astuces pour vous aider et vous rendre la tâche plus facile. Nous nous sommes concentrés sur le réseau le plus utilisé : *Facebook*. La nouvelle version de l'assistant confidentialité développée sur le réseau en ce début d'année, devrait vous faciliter la tâche.

Pour accéder aux paramètres de confidentialité plus rapidement :

<https://www.facebook.com/help/395495000532167>

Pour télécharger tout ce que vous lui avez transféré sous forme de fichiers : dans votre profil, allez dans « Paramètres » puis, dans la colonne de gauche, cliquez sur « Vos informations *Facebook* ».

Pour contrôler qui peut voir ce que vous publiez sur *Facebook*, nous vous conseillons de lire ce guide : **https://www.facebook.com/help/1297502253597210?helpref=faq_content**

Sachez qu'une fois les conditions d'utilisation acceptées, chaque information que vous donnez sur le site est conservée dans ses bases de données. Sur Internet, quand quelque chose est gratuit, c'est que vous êtes le produit. *Facebook* l'exprime clairement dans ses conditions d'utilisation dont voici un extrait : « *Nous ne vous facturons pas l'utilisation de Facebook ou des autres produits et services inclus dans les présentes conditions. À la place, les entreprises et les organisations nous payent pour vous montrer des publicités pour leurs produits et services* » (**<https://www.facebook.com/terms>**).

Pour aller plus loin, nous avons sélectionné pour vous une liste de sites intéressants à consulter en ce qui concerne la cybercriminalité et la cybersécurité :

- **www.safeonweb.be/fr** décrit toutes les situations que vous pourriez rencontrer en cas de problème et comment y faire face. Ce site a été développé à l'initiative de *Centre for cyber security belgium* : **<https://ccb.belgium.be>**

- Sur le site *Childfocus*, vous trouverez des informations sur la sécurité en ligne destinées à tous et dont le contenu est adapté pour les enfants et les adolescents (<https://www.childfocus.be/fr/prevention/clicksafe-tout-sur-la-securite-en-ligne>)
- Pour signaler un abus sur Internet, rendez-vous sur :
<https://www.dnsbelgium.be/fr/securite-internet/signaler-un-abus-internet>
- Si vous avez perdu votre téléphone, rendez-vous sur :
www.safeonweb.be/fr/jai-perdu-mon-smartphonema-tablette
- Si votre compte est piraté : www.safeonweb.be/fr/mon-compte-est-pirate

Et vous, qu'allez-vous modifier ou mettre en place pour votre cyber-sécurité ? Faites-nous part de vos avancées en nous envoyant un mail à contact@easi-ie.com

**Source : magazine Athena n°346 <https://recherche-technologie.wallonie.be/servlet/Repository/athena-346.pdf?IDR=13146&EXT=PDF>
Julie FIARD**

Rédactrice en chef :

Souad BOUROUA

Comité de rédaction :

Souad BOUROUA
Véronique J.

Réalisation technique :

Souad BOUROUA
Valérie DUBOIS
Souheila JARRAY
Aurore YOLDAS

Handicap Visuel Formation Emploi asbl

Siège d'exploitation :
rue Winston Churchill 121A – B-6180 COURCELLES

Siège social :
chaussée de Charleroi 1A – B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : 071/46.18.08 – Fax : 071/46.06.50
info@hvfe.be – www.hvfe.be

Nagelmackers : BE71 8778 5249 0169
BIC: BNAGBEBB